



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉVISION DU PLAGEPOMI CYCLE 2028-2033

Version Projet – COGEPOMI 23 juin 2026

25. nov. 2025	27. nov. 2025	GT Bassin Rhône & Côtiers – Révision ZAPZALT
21. janv. 2026		SecTec POMI – Cadrage des travaux de révision par volet et orientation du plan
30. janv. 2026		Atelier – Révision liste OP POMI 2028-2033
12. mars 2026		SecTec POMI – Livrables version projet et partage du reste à faire
1. avr. 2026	15. avr. 2026	Relecture de la version projet par la direction DREAL de bassin
20. avr. 2026		Transmission dossier à la CTPOMI
21. mai 2026		CTPOMI – Consultation des parties prenantes
1. juin 2026		Transmission au COGEPOMI version projet consolidée suite CTPOMI
23. juin 2026		COGEPOMI – Avis sur la version projet (hors pêche alose)
Fin septembre 2026		Recueil avis COGEPOMI sur encadrement pêche alose
Octobre – novembre 2026		Restitution de l'évaluation environnementale (EE) du projet de PLAGEPOMI
Fin 2026		Partage des résultats de l'EE aux instances
Janvier - 2026		Saisine de l'autorité environnementale (IGEDD) sur le projet de PLAGEPOMI et l'EE
Printemps 2027		Consultation du public (1 mois)
Mai juin 2027		Partage de l'analyse des avis du public aux instances
Fin 2027		Consultation des instances et adoption du PLAGEPOMI 2028–2033 par le préfet coordonnateur de bassin

Échéances structurantes

Structure du document

Volet A : Préambule

Volet B : Présentation et
situation des espèces en 2026

**Volet C : Les 5 orientations
du PLAGEPOMI**

Volet D : Pilotage, suivi et
évaluation du plan de gestion



- O1 Reconquérir les axes de migration

- O2 La gestion des pêches

- O3 Suivre l'évolution des populations à l'échelle du bassin

- O4 Améliorer la connaissance des espèces et leurs habitats

- O5 Sensibiliser aux enjeux et valoriser les acquis

Liste des annexes

Volet / Orientation	Annexe n°	Intitulé de l'annexe
A	1	Présentation des trois espèces amphihalines du PLAGEPOMI
C1	2	Ouvrages à enjeux migrateurs amphihalins nécessitant des actions
C1	3	Délimitation des zones d'action pour les trois espèces amphihalines du bassin
C2	4	Carnet de pêche de l'aloise feinte méditerranéenne
D	5	Tableau de bord du PLAGEPOMI – bilan à mi-parcours 22-27

Structure du document

Atlas carto

Volet / Orientation	Carte n°	Intitulé de la carte
B	1	Présence historique de l'anguille
B	2	Présence actuelle de l'anguille
B	3	Présence historique de l'aloise feinte de Méditerranée
B	4	Présence actuelle de l'aloise feinte de Méditerranée
B	5	Présence de la lamproie marine
C1	6	Zones d'action pour l'anguille
C1	7	Zones d'action pour l'aloise feinte de Méditerranée
C1	8	Zones d'action pour la lamproie marine
C1	9	Zoom sur les aménagements de l'axe Rhône aval
C2	10	Zoom sur les lagunes de l'UGA Méditerranée
C2	11	Prud'homies
C3	12	Dispositif de suivi cible pour l'anguille
C3	13	Dispositif de suivi cible pour l'aloise feinte de Méditerranée
C3	14	Dispositif de suivi cible pour la lamproie marine

VOLET A – PRÉAMBULE

donne le la du PLAGEPOMI pour le cycle 28-33



Principales évolutions

- Précision articulation du PLAGEPOMI avec les politiques de l'eau, biodiversité et milieu marin
- Logique d'adaptation face aux pressions cumulée et aggravées par le CC

Portée réglementaire affirmée en matière de pêche

- Levier structurant d'orientation et d'adaptation des règles
 - Outil d'appui à la décision pour l'autorité administrative
- Principes de gestion durable applicables aux espèces du bassin

Nouvelles dimensions intégrées

Changement climatique

- Chapitre dédié à l'adaptation climatique
- Sécurisation de la migration en période de bas débits
- Approche de résilience des populations

Articulation terre-mer renforcée

- Intégration explicite des enjeux lagunaires et estuariens
- Valorisation des travaux PNMH et ECOGEA (2026)

Co-bénéfices écologiques

- Effets positifs sur les espèces estuariennes et lagunaires
- Vision élargie du fonctionnement des interfaces

VOLET B – PRÉSENTATION ET SITUATION DES ESPÈCES EN 2026

Principales évolutions

Anguille

Actualisation connaissance aire de ponte + tendance recrutement WGEEL & Rhône Méditerranée + bilan mortalité aux ouvrages en dévalaison

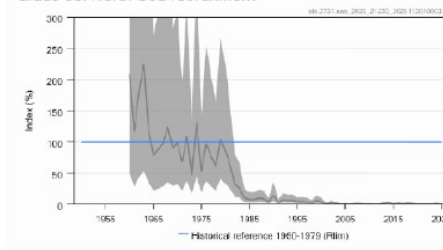
Alose feinte de Méditerranée

Actualisation carte répartition = carte 2024 front de colonisation (nvel ind TdB) + répartition bassin & intérêt vidéo-comptage

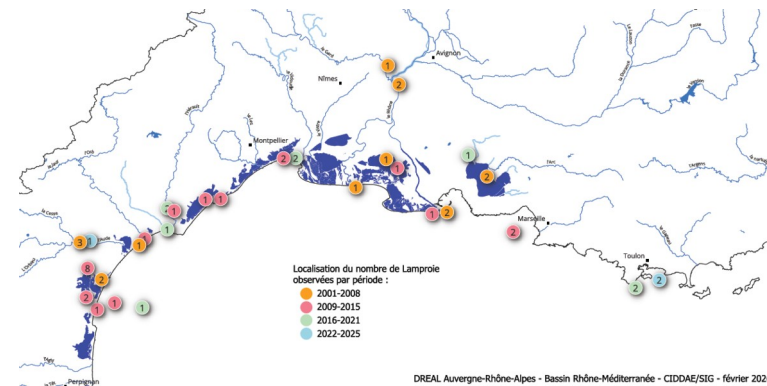
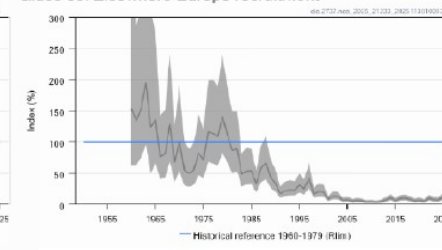
Lamproie Marine

Actualisation dernières infos observations & nouvelle carte présence avec points d'observations par cycle

Glass eel North Sea recruitment



Glass eel Elsewhere Europe recruitment



DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Bassin Rhône-Méditerranée - CIDDAE/SIG - février 2026

Zone d'action pour l'Anguille Evolution entre 2022/2027 et 2028/2033

Evolution des zones d'action

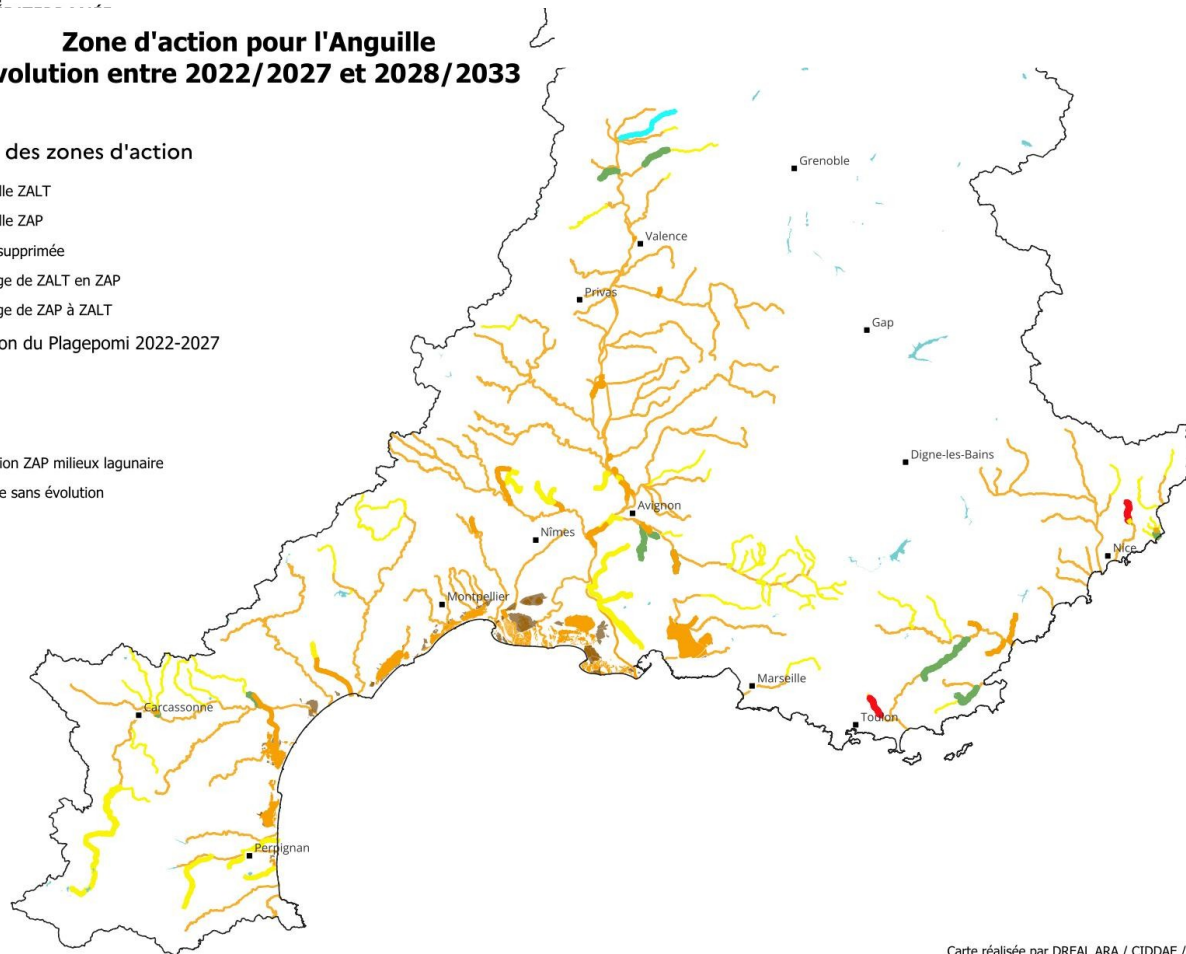
- nouvelle ZALT
- nouvelle ZAP
- ZALT supprimée
- passage de ZALT en ZAP
- Passage de ZAP à ZALT

Zones d'action du Plagepomi 2022-2027

- ZAP
- ZALT

Lagunes

- Évolution ZAP milieux lagunaire
- Lagune sans évolution



Extensions territoriales

- Ajustement de limites amont suite aux découloissements réalisés
- Nouveaux tronçons où la présence de l'espèce est confirmée
- Ajout de **marais littoraux** en ZAP

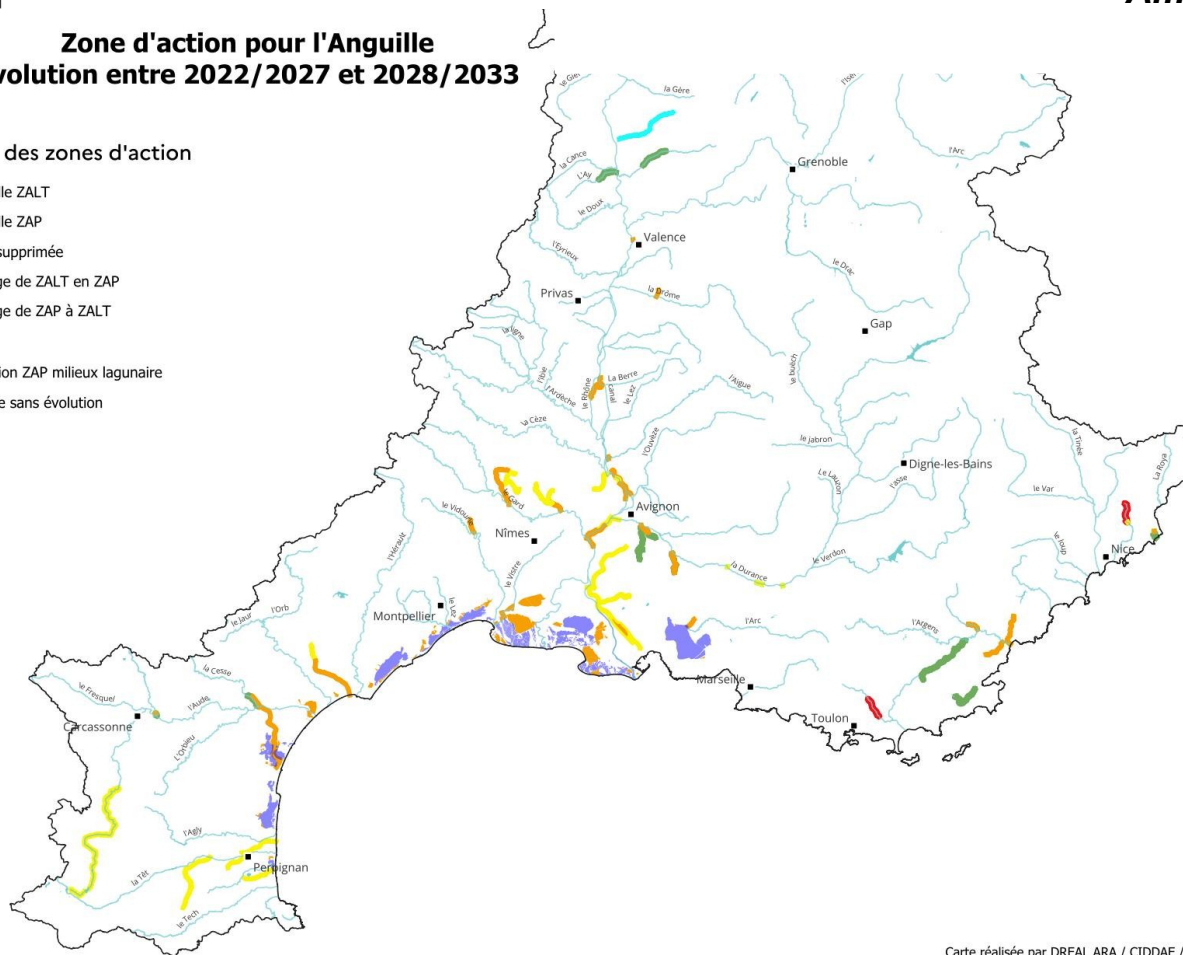
Zone d'action pour l'Anguille Evolution entre 2022/2027 et 2028/2033

Evolution des zones d'action

- nouvelle ZALT
- nouvelle ZAP
- ZALT supprimée
- passage de ZALT en ZAP
- Passage de ZAP à ZALT

Lagunes

- Évolution ZAP milieux lagunaire
- Lagune sans évolution



Extensions territoriales

- Ajustement de limites amont suite aux décloisonnements réalisés
- Nouveaux tronçons où la présence de l'espèce est confirmée
- Ajout de **marais littoraux** en ZAP

ORIENTATION 1 - RECONQUÉRIR LES AXES DE MIGRATION

Améliorer la continuité écologique

Evolution des zones d'action Alose feinte de méditerranée

**Evolution marginale sur
le bassin du Rhône**

**Renforcement de la
connaissance**

→ ZALT Sorgues

→ ZAP/ZALT Contre canal
de drainage aval usine
Beucaire RG

**Ajustement de limites
amont**

→ **réduction ZAP l'Aigue**

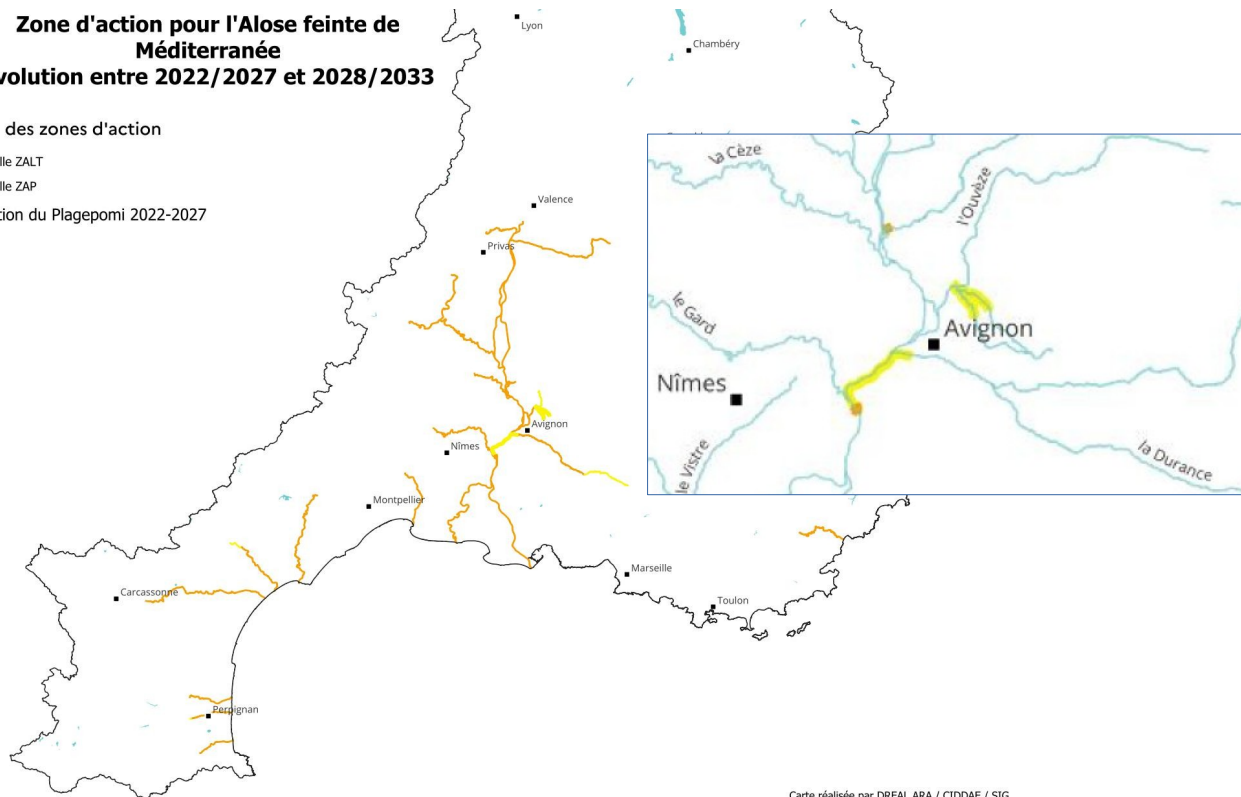
Zone d'action pour l'Alose feinte de Méditerranée Evolution entre 2022/2027 et 2028/2033

Evolution des zones d'action

— nouvelle ZALT
— nouvelle ZAP

Zones d'action du Plagepomi 2022-2027

— ZALT
— ZAP



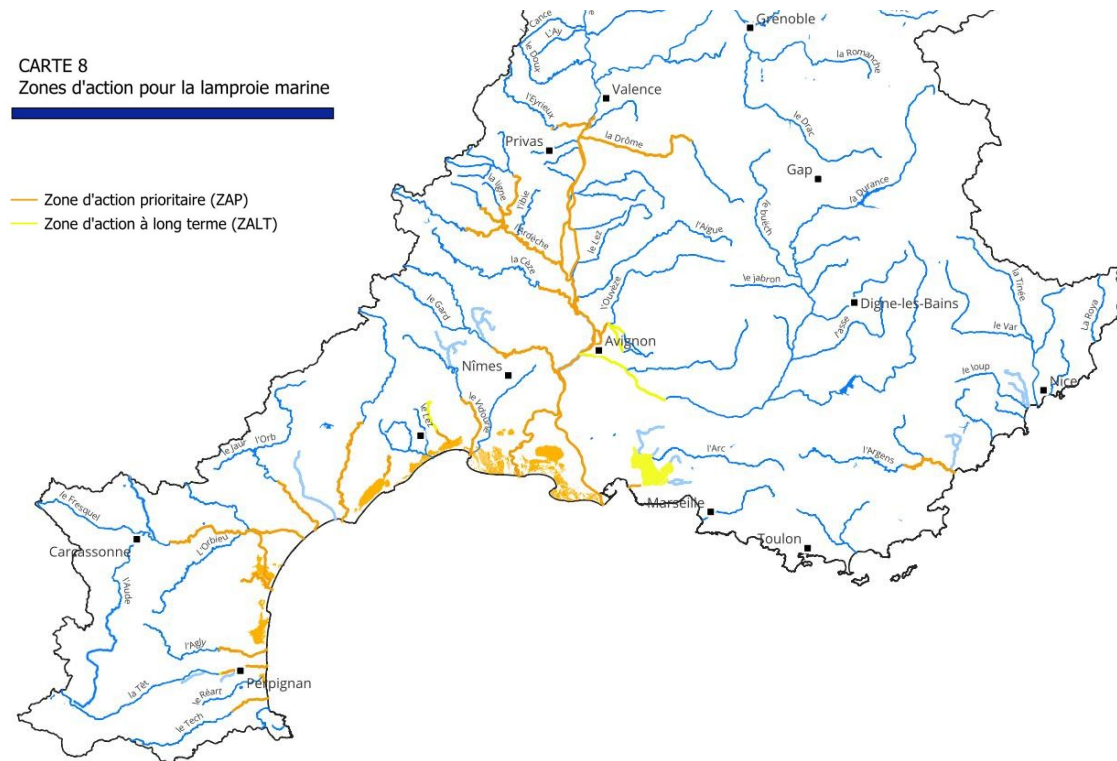
Carte réalisée par DREAL ARA / CIDDAE / SIG

ORIENTATION 1 - RECONQUÉRIR LES AXES DE MIGRATION

Améliorer la continuité écologique

Evolution des zones d'action Lamproie marine

CARTE 8
Zones d'action pour la lamproie marine



Réduction de ZAP et alignement des zones avec celles ciblant l'Alose

Suppression ZAP

Le Roubion

Réduction ZAP

Orb

Eyrieux

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Bassin Rhône-Méditerranée - CIDDAE/SIG - février 2026

ORIENTATION 1 - RECONQUÉRIR LES AXES DE MIGRATION

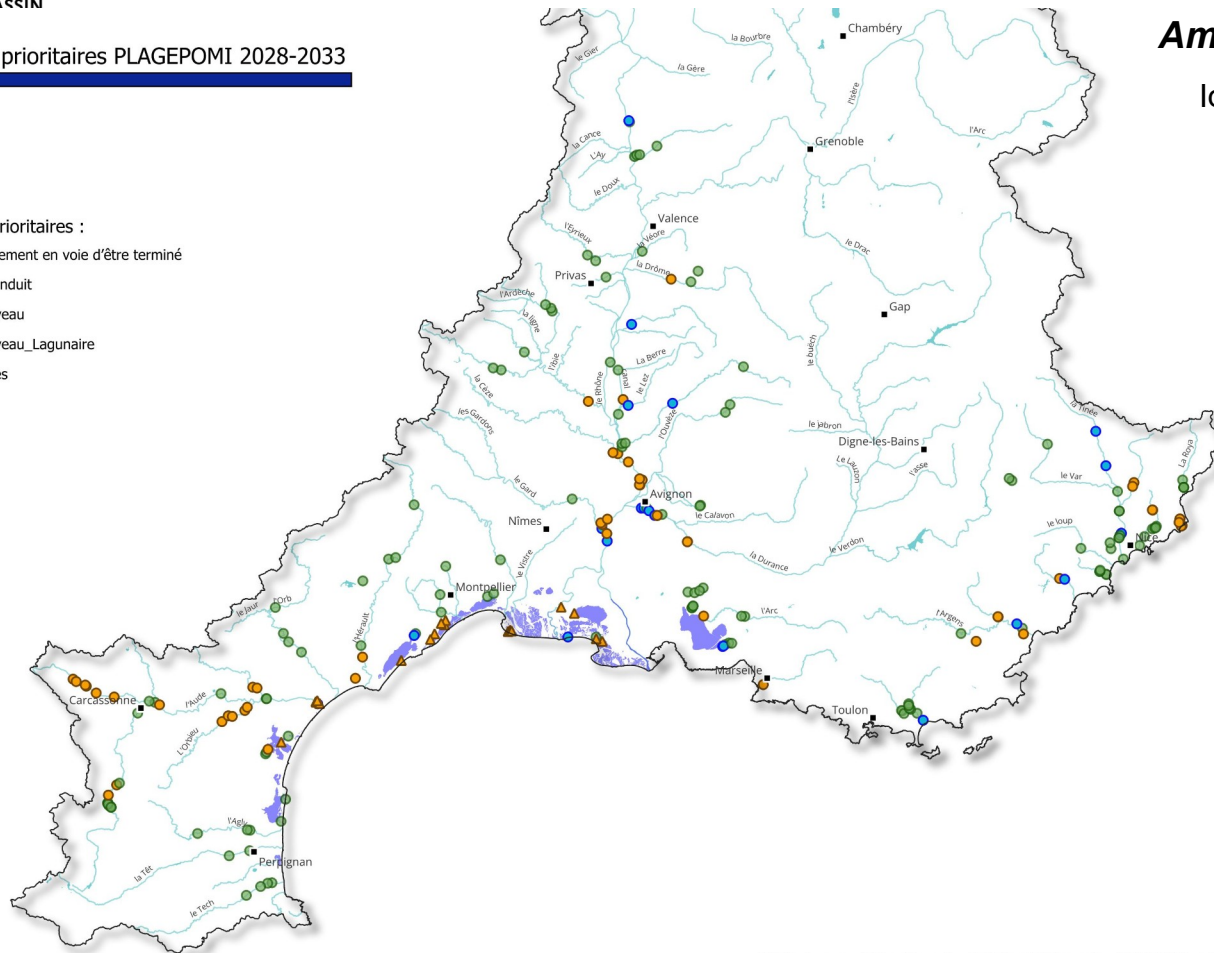
CARTE 15
Ouvrages prioritaires PLAGEPOMI 2028-2033

Améliorer la continuité écologique

Identification des actions de restauration

Ouvrages prioritaires :

- Traitement en voie d'être terminé
- Reconstitué
- Nouveau
- ▲ Nouveau_Lagunaire
- Lagunes



226 ouvrages prioritaires identifiés

→ **150 reconduits dont 22 en voie d'être traités & 76 nvx**

192 sur cours d'eau

→ **136 reconduits dont 20 en voie d'être traités & 56 nvx**

34 sur milieux lagunaires

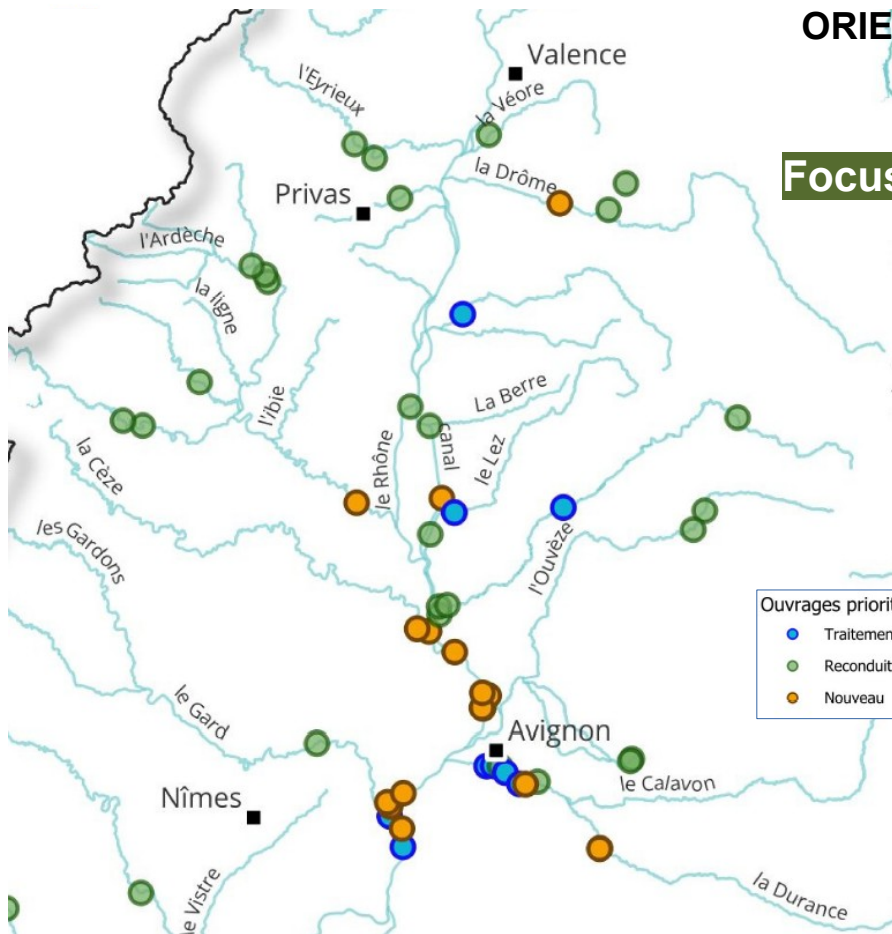
→ **14 reconduits dont 2 en voie d'être traités et 20 nvx (marais)**

ORIENTATION 1 - RECONQUÉRIR LES AXES DE MIGRATION

Améliorer la continuité écologique

Identification des actions de restauration

Focus Bassin du Rhône



Anguille

Rhône

→ le barrage-usine de Sauveterre

Affluents/contre canaux

→ **7 nvx OP** dans les contre-canaux les plus aval du Rhône

→ **confluence Saleine / Drôme**

→ **accès affluent Cèze : nvel OP** sur Tave

Alose

Points de blocage majeurs

- Ardèche : **Confluence & Saint-Martin d'Ardèche**

→ **nvel OP**

- Gardon : Collias

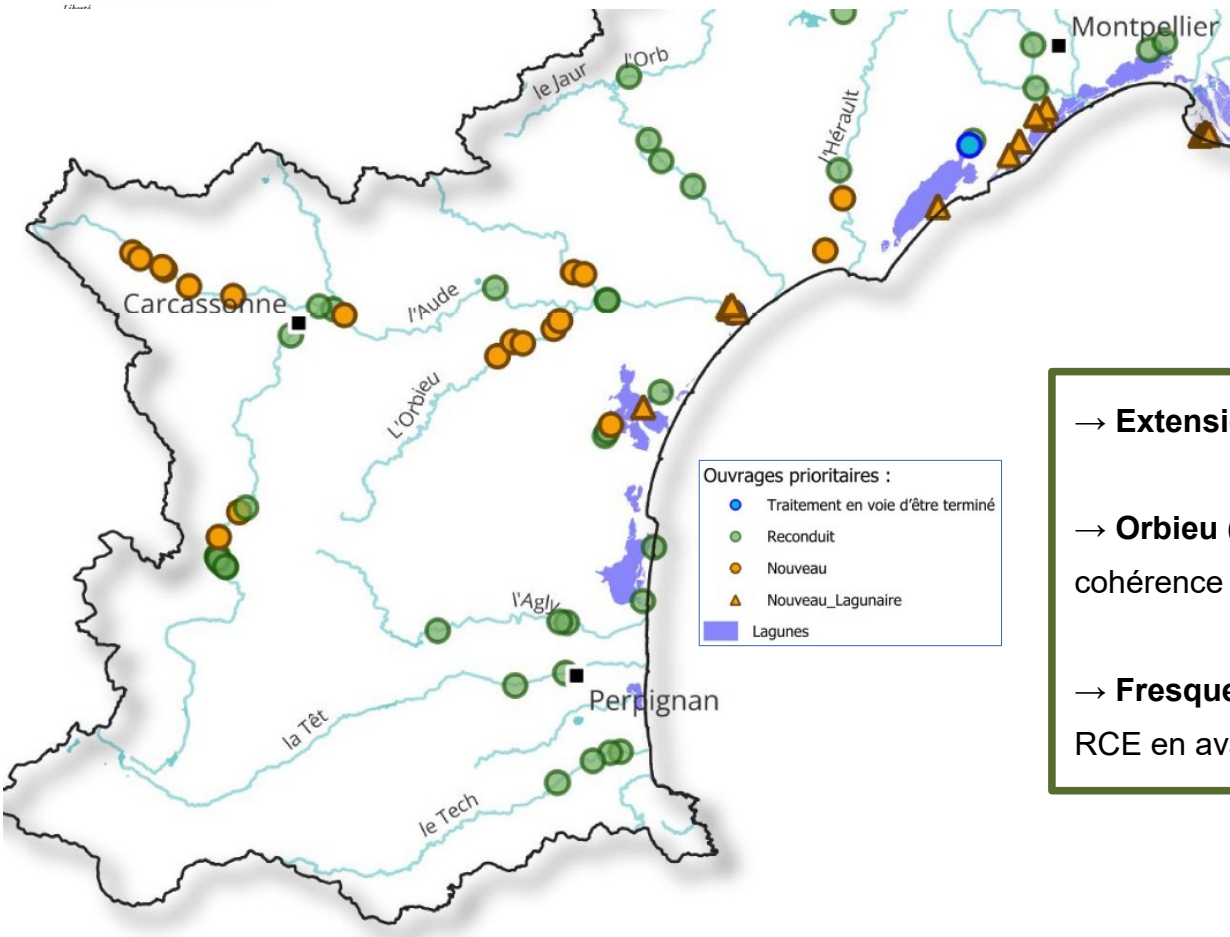
- Rhône aval **Villeneuve-lès-Avignon** → **nvel OP**

ORIENTATION 1 - RECONQUÉRIR LES AXES DE MIGRATION

Améliorer la continuité écologique

Identification des actions de restauration

Focus Côtiers Occitanie



→ **Extension limites amont des ZAP**

→ **Orbieu (affluent RD de l'Aude) 5 nvx OP**
cohérence RCE en amont

→ **Fresquel (affluent RG de l'Aude) 6 nvx OP**
RCE en aval

ORIENTATION 1 - RECONQUÉRIR LES AXES DE MIGRATION

Améliorer la continuité écologique

Identification des actions de restauration

Focus Côtiers PACA

→ **Nvx secteurs**

Borrigo et Careï (mentonnais) : 5 nvx
OP

→ **Extension limites amont ZAP**

Saint Jean la Rivière (Vésubie),
Tignet-Tanneron (Siagne)

→ **OP pour fonctionnalité à conforter**

Barrage d'Entraygues, seuils du
Verteil et du Muy (Argens), Barrage
Veolia (Vésubie)

Ouvrages prioritaires :

- Traitement en voie d'être terminé
- Reconduit
- Nouveau
- ▲ Nouveau_Lagunaire
- Lagunes

ORIENTATION 1 - RECONQUÉRIR LES AXES DE MIGRATION

Améliorer la continuité écologique

Identification des actions de restauration

Focus Lagunes

→ extension de la ZAP anguille
en marais
& 20 nvx OP

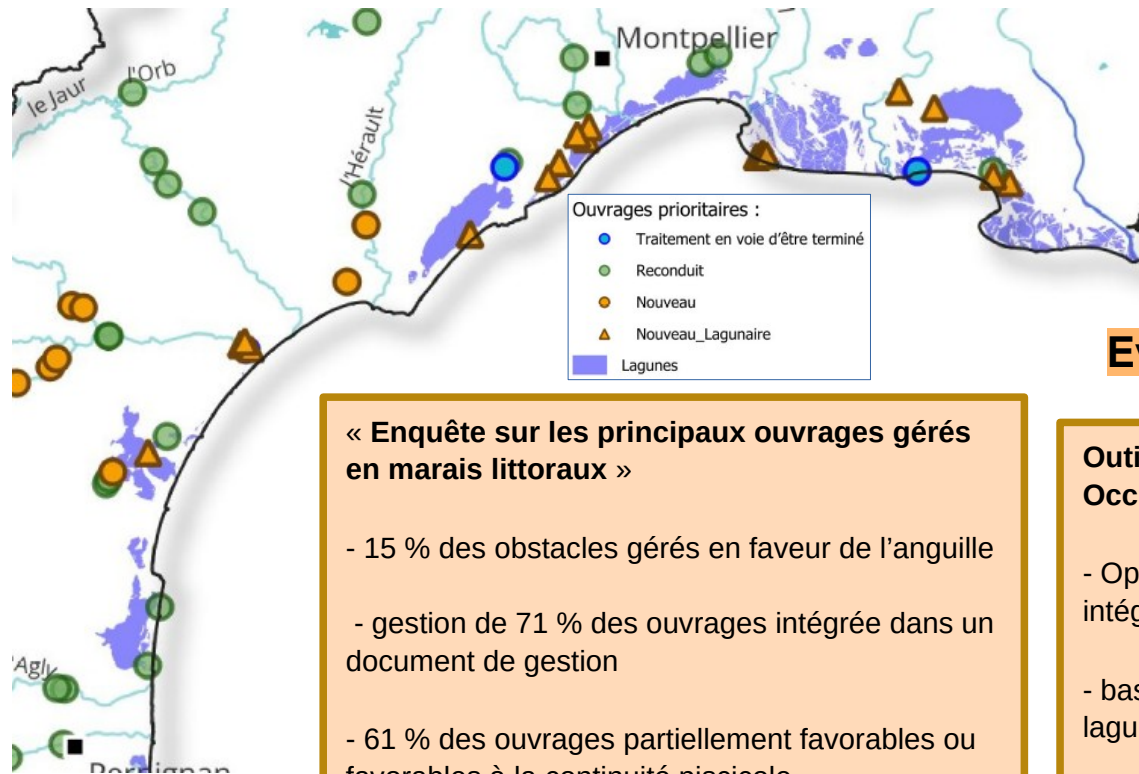
Evolution de la connaissance

« Enquête sur les principaux ouvrages gérés en marais littoraux »

- 15 % des obstacles gérés en faveur de l'anguille
- gestion de 71 % des ouvrages intégrée dans un document de gestion
- 61 % des ouvrages partiellement favorables ou favorables à la continuité piscicole

Outils de suivi développés par le CEN Occitanie

- Open Data Kit Collect → via un formulaire intégration de données sur les ouvrages
- base de données dédiée au diagnostic des lagunes et marais littoraux



ORIENTATION 2 – LA GESTION DES PÊCHES

Principes de gestion par espèce

Reprise du cadre réglementaire depuis révision du volet pêche en 2025

Anguille

[les PLAGEPOMI n'encadre pas la pêche de l'Anguille]

Cadre réglementaire = Plan de Gestion Anguille + règlement UE n°1100/2007

- Pêche de loisir interdite à tous les stades
- Pêche professionnelle des civelles interdite
- Pêche professionnelle AA et AJ : autorisée en eau douce et en lagunes sous conditions strictes (licences, périodes, déclarations)
 - en lagunes : 196 licences en 2024 (vs 270 en 2009)
 - en eau douce : recommandation du COGEPOMI sur la délivrance des autorisations selon les indicateurs locaux et européens de recrutement



Lamproie marine

- Pêche interdite sur le bassin par le PLAGEPOMI (quasi-disparition de l'espèce sur le bassin)

ORIENTATION 2 – LA GESTION DES PÊCHES

Principes de gestion par espèce

Alose feinte de méditerranée

Espèce concernée par l'activité de pêche de loisir à la ligne (non ciblée par la pêche pro)

3 scénarios d'encadrement de la pêche par le PLAGEPOMI envisagés

→ décision selon le bilan saison pêche 2026



- Scénario 1

Pêche à la ligne avec prélèvement | pêche autorisée avec période d'ouverture encadrée, secteurs limités, taille minimale, quotas, et déclaration obligatoire | → Maintien de l'activité avec dispositif de contrôle des prélèvements

- Scénario 2

Relâcher obligatoire | Pêche autorisée avec remise à l'eau et déclaration obligatoires | → Maintien de l'activité sans prélèvement

- Scénario 3

Interdiction totale | Pêche interdite sur tout le bassin | → Réduction maximale de la pression

Pêche professionnelle - Eau douce

- **Autorisations requises pour pratiquer la pêche professionnelle en eau douce de tous les poissons migrateurs**
- **Mise en place d'un plan de cessation d'activité à destination des pêcheurs professionnels d'anguille en eau douce**

Pêche professionnelle – domaine maritime

- **Déploiement d'un plan de sortie de flotte pour les pêcheurs professionnels d'anguille exerçant sur le domaine maritime => réduction du nombre de licences délivrées**
- Actualisation des périodes de pêche professionnelle et des modalités techniques de pêche pour les campagnes de pêche 2025-2026 et 2026-2027

Pêche récréative

- Cadre uniforme pour la pêche récréative de l'anguille sur l'ensemble du territoire national, en cohérence avec les objectifs de reconstitution du stock d'anguilles (objectif fixé par le règlement UE et les recommandations ICES/CGPM)
- **Instauration d'un moratoire sur la pêche de loisir de l'anguille jaune sur la façade atlantique [la pêche de loisir de l'anguille argentée est déjà interdite]**

ORIENTATION 3 - SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Nouvelle rédaction

Suppression partie multi espèce (vidéo-comptage / ADNe / pêches électriques) => dispositif / espèce

Distinction pour chaque espèce d'une partie « suivi populationnel » et « suivi Reconquête »

Principe d'évolution

Renforcement du vidéo - comptage

Extension des suivis de manière territoriale

ORIENTATION 3 - SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Dispositif projeté / espèce

ANGUILLE

Recrutement

Maintien passes pièges Vaccares et Rhône aval + flottangs Bages Sigean

+ Flottangs sur autres sites ex : Berre ou autre complexe lagunaire / opportunité locale

Valorisation des données pêches électriques à l'échelle bassin RM par classe de taille dont <150mm sur site observatoire (Atlas carto)

+ Passe anguilles avec comptage à Sauveterre

+ Passe civelles barrage antisel Fos sur Mer



Dévalaison

Maintien Caméra acoustique Bages Sigean

+ Dispositif équivalent sur Vaccarès (projet ressuyage) + complément projet COLAGANG 2

+ Évaluation productivité par bassin versant EDA (Eel Density Analysis) + RFID => Échappement

ORIENTATION 3 - SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Dispositif projeté / espèce



ANGUILLE

Population en place

Maintien suivi capetchades Vaccares

+ Stations de suivi complémentaires sur autre lagune (opportunité partenariat scientifiques / pêcheurs pro)

+ Analyses sanitaires 1 fois / PLAGEPOMI avec outils non léthaux

Rhône et côtiers = Valorisation globale données pêches électriques - atlas carto

Reconquête

+ Suivi Passe anguilles Beaumont Montoux (Rhône/Isère)

+ Suivi Passe anguilles Entraigues (Argens)

+ Projet Passe anguilles Sauveterre (Rhône)

Maintien Passe anguilles Mallemort (Durance)

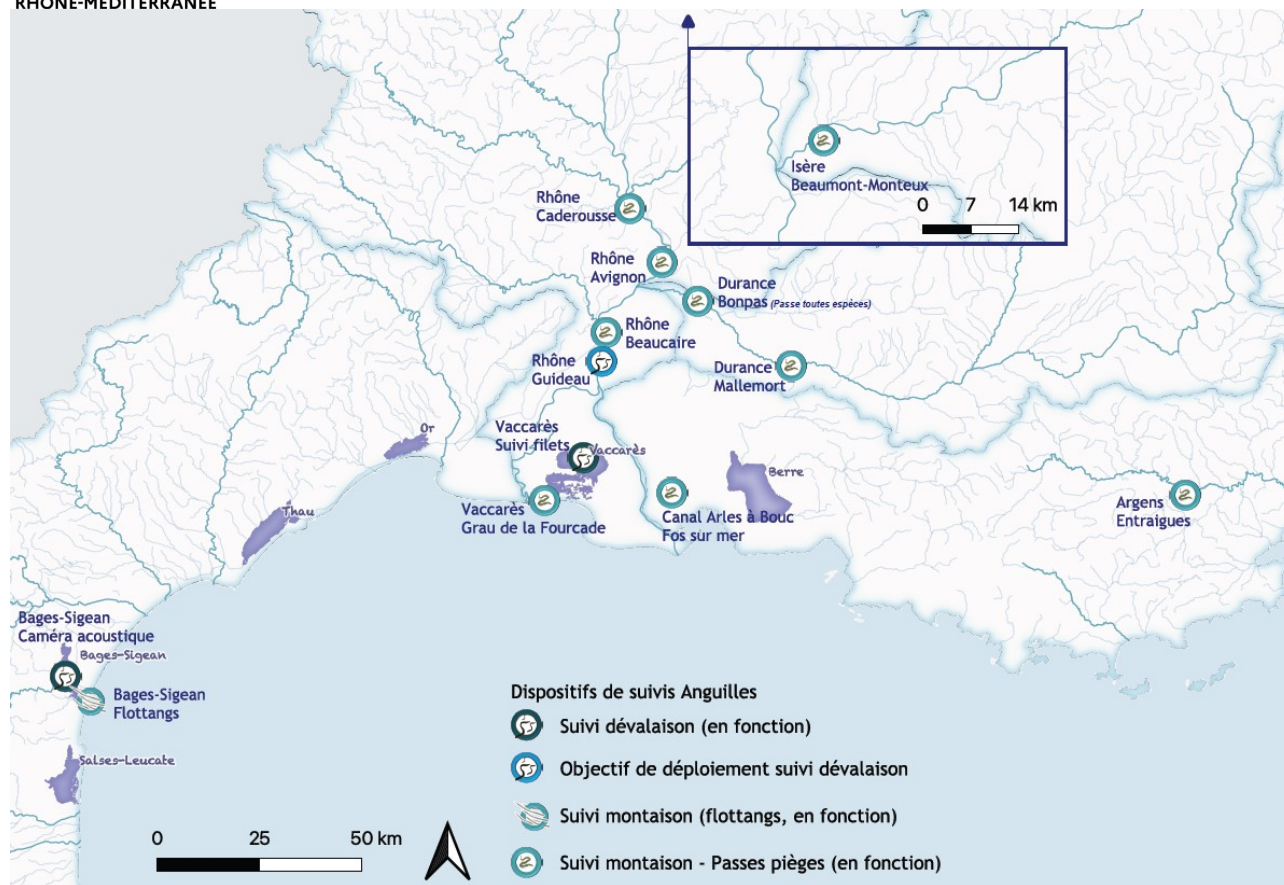
Évaluation reconquête à l'échelle d'un bassin versant avec études spécifiques anguilletes

Valorisation globale données pêches - atlas carto

ORIENTATION 3 - SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Dispositif projeté / espèce

ANGUILLE



ORIENTATION 3 - SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Dispositif projeté / espèce

Stations vidéo-comptage identifiées

Rhône : Maintien vidéo-comptage Sauveterre (10 ans de données)

Rhône : projet station pérenne Vallabregues + Donzere

Ardèche : projet station pérenne Gos/Salavas

Gardon : projet Bonicoli

Durance : projet station pérenne Bompas (en cours)

Ouvèze Provençale : station en service → pérenne

Argens = maintien vidéo-comptage Verteil

Côtiers languedociens = maintien Bladier Ricard (+ de 10 ans de données) +
nouvelle station Orb ou Vidourle

Côtiers Roussillon : projet Tech



ALOSE

Population en place

**Priorité portée sur le vidéo -
comptage**

Approche / BV colonisé = diagnostic
annuel avec données quantitatives via
vidéo comptage + données
complémentaires ADNe / captures /
prospections nocturnes

**Abandon du volet quantitatif du
suivi de la reproduction**

Mer : suivi déclaration criées

ORIENTATION 3 - SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Dispositif projeté / espèce

ALOSE

Reconquête

Fronts de colonisation

Par cours d'eau = prélèvement
annuel ADNe pour front de
colonisation

Schémas migratoires

CPUE → sous réserve qualités
données et nouvel encadrement



Identification frayères actives

Prospections bulls manuelles et détection automatique 3 années
après aménagement

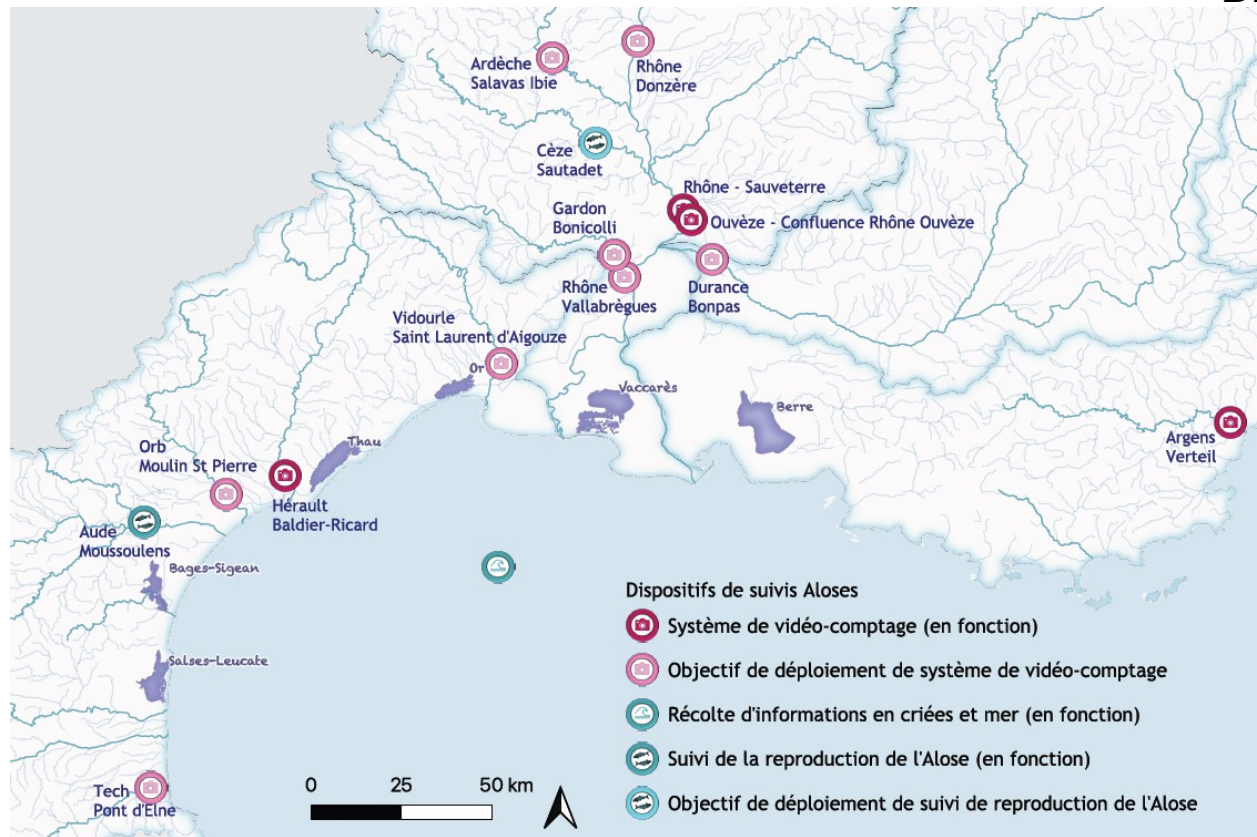
→ Poursuite du comptage sur l'Aude à Moussoulens + prospections
amont

Cèze ⇒ identification frayère active aval Sautadet et faisabilité station bull
quantitative

ORIENTATION 3 - SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

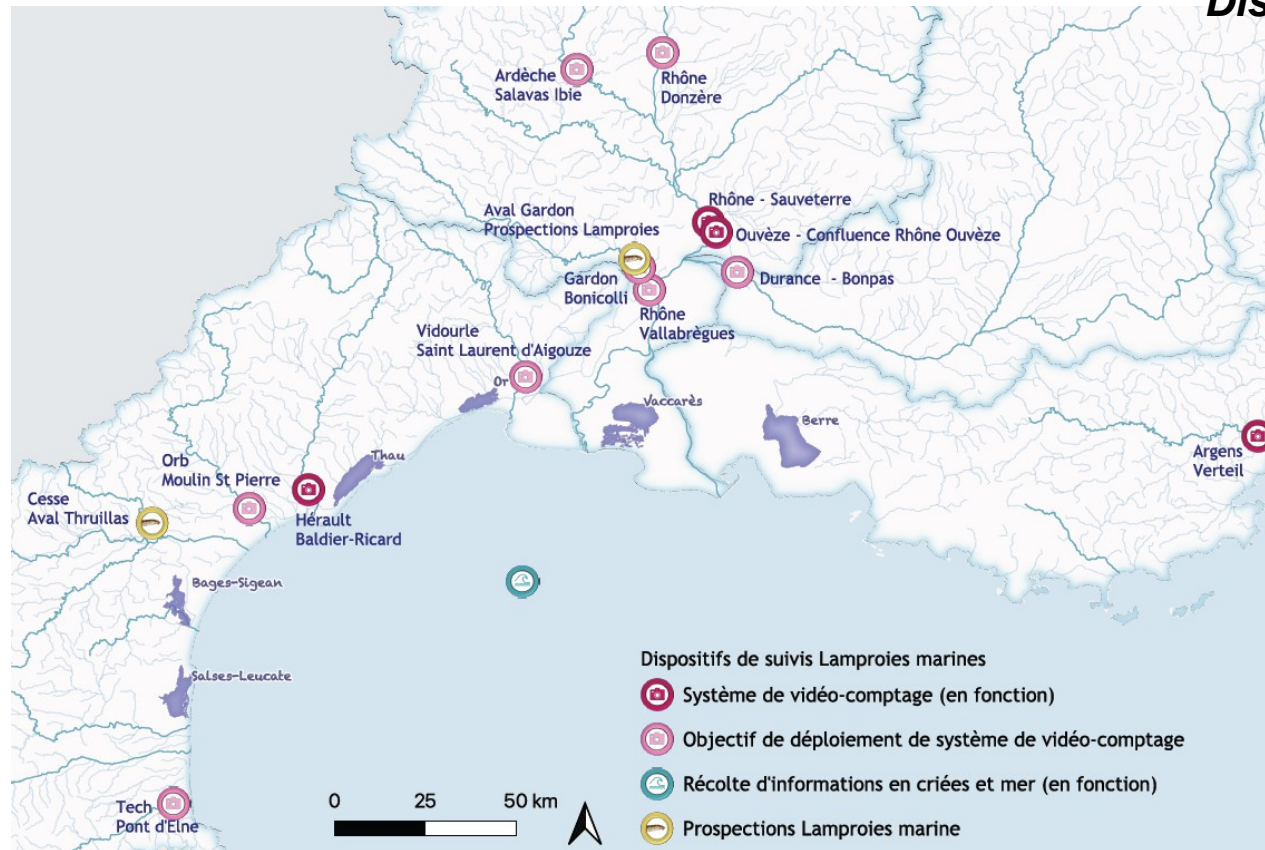
Dispositif projeté / espèce

ALOSE



ORIENTATION 3 - SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS

Dispositif projeté / espèce



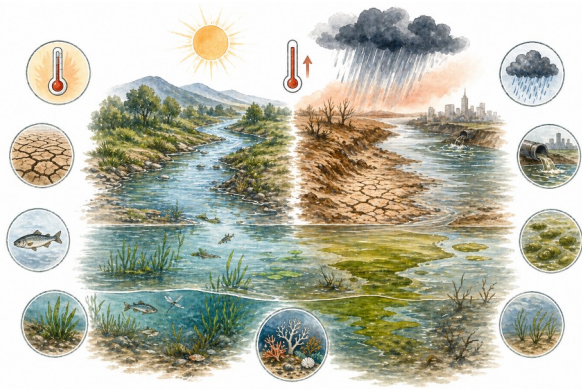
LAMPROIE



ORIENTATION 4 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Développer des connaissances opérationnelles

Évolutions proposées sur la base du bilan des connaissances à mi-parcours 22-27



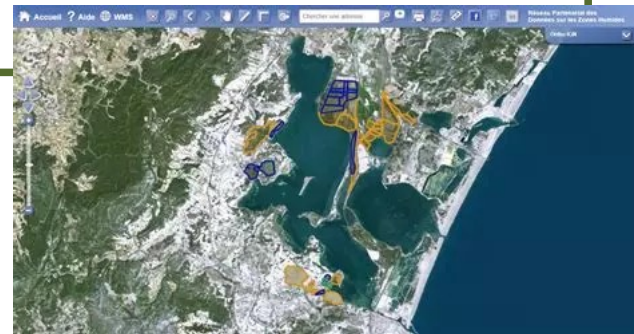
Intégration centrale du changement climatique (assecs, température, salinité)

- Identification des **milieux refuges** et habitats résilients
- Analyse des impacts cumulés (usages, aménagements, pêche, pollution, climat)
- Intégration explicite de l'enjeu migrants dans l'**adaptation au changement climatique** et la **gestion quantitative de l'eau**
- Dvpt d'outils de visualisation de la gestion effective des milieux et des pressions

Renforcement de la dimension opérationnelle

Ambition de produire des connaissances directement mobilisables

- Adapter les stratégies de gestion
- Fournir des outils d'aide à la décision



ORIENTATION 4 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Développer des connaissances opérationnelles

Maintien des questions-clés de manière enrichie / CC

- 1 Capacités d'accueil des milieux → + identification des habitats fonctionnels et résilients
- 2 Voies de migration privilégiées → + effets combinés des facteurs climatiques
- 3 Optimisation des outils d'évaluation → + adaptation à la variabilité climatique
- 4 Facteurs de pression anthropiques → + évolution des usages sous l'effet du CC et **intégration de la concertation avec les acteurs comme objectif prioritaire**

Focus sur le GT Anguille en lagunes

- Institutionnalisation du GT "Anguille en lagunes"
- espace structurant pour le dvpt des connaissances

Identification des besoins de connaissance prioritaires par espèce

ORIENTATION 4 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Développer des connaissances opérationnelles

Focus des nvx besoins de connaissance prioritaires détaillés dans les tableaux dédiés par espèce

Anguille

Recrutement

- ◇ Déterminer les périodes de recrutement en civelles (flottangs)

Abondance

- ◇ Développer l'ADNe comme outil d'évaluation d'abondance d'anguilles des cours d'eau et des lagunes
- ◇ Optimiser la détection des anguilles à Sauveterre

Échappement

- ◇ Rôle des connexions Rhône / Vaccares pour l'échappement
- ◇ Évaluation Productivité marais littoraux + méthodes d'évaluation
- ◇ Impact des stations de pompages entre marais et lagunes : favoriser l'échappement des anguilles qui se retrouvent dans les contre canaux d'irrigations et marais poldérisés



ORIENTATION 4 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Développer des connaissances opérationnelles

Focus des nvx besoins de connaissance prioritaires détaillés dans les tableaux dédiés par espèce

Anguille

Gestion des ouvrages en lagunes

- ❖ Hiérarchisation ouvrages à l'échelle d'un complexe lagunaire et test mise en œuvre gestion sur 1 ou 2 territoire



Dévalaison / mortalité

- ❖ Évaluation mortalités directes sur Bollène
- ❖ Identification cours d'eau avec risques accrus de mortalités à la dévalaison : hydro / ouvrages non turbinants...
- ❖ Modèle de prédiction des migrations de dévalaison en cours d'eau, obj = proposer des arrêts de turbinage sur certains aménagements hydroélectriques

ORIENTATION 4 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Développer des connaissances opérationnelles

Focus nvx besoins de connaissance prioritaires détaillés dans les tableaux dédiés par espèce

Alose



Migration

- ❖ Répartition des géniteurs sur le bassin rhodanien et franchissement des aménagements (Télémétrie Alose)
- ❖ Identifier annuellement les flux migratoires et les axes privilégiés
- ❖ Influence des crues sur le comportement des aloses : comprendre comment elles réagissent face à ces phénomènes
- ❖ Développer l'intelligence artificielle et les outils permettant de réduire le temps dédié au dépouillement des vidéos
- ❖ Développer les outils de suivi de la thermie des cours d'eau

Reproduction

- ❖ Identifier les frayères nécessitant d'être restaurées : inventaire + travail sur site atelier pour retour d'expérience
- ❖ Développer la détection automatique des bulls pour optimiser l'identification et l'évaluation de la fréquentation des frayères actives

Abondance

- ❖ Évaluer le stock et le comportement des aloses en Méditerranée (Marquage des géniteurs en cours d'eau et suivi des aloses en mer par télémétrie acoustique)
- ❖ Expérimentations d'échantillonnages spécifiques aloses à but semi quantitatif

ORIENTATION 4 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Développer des connaissances opérationnelles

Focus des nvx besoins de connaissance prioritaires détaillés dans les tableaux dédiés par espèce

LAMPROIE



Présence

- ◇ Développer la performance de l'outil ADNe pour les espèces rares comme la Lamproie + déployer des protocoles en lagunes
- ◇ Déterminer si les lamproies marines présentes en Rhône Méditerranée sont de la même espèce que celle présente sur la façade Atlantique

ORIENTATION 5 - SENSIBILISER AUX ENJEUX ET VALORISER LES ACQUIS

Faire connaître et comprendre les enjeux

Nouvelle rédaction en 3 axes stratégiques

1 Communiquer sur les politiques

- Public : élus, gestionnaires, services de l'État
- Canaux : eaufrance, MRM, Pôle-relais lagunes, réseaux sociaux

2 Diffuser les connaissances scientifiques

- Public : scientifiques, associations, bureaux d'études, gestionnaires
- Moyens : rencontres techniques, formations, ateliers
- Focus sur les gestionnaires de lagunes

3. Sensibiliser le grand public

- Approche participative et ancrage local
- Publics : grand public, scolaires, associations

Encadré

**Journées "Poissons Migrateurs
Rhône-Méditerranée »**
(biennales)



VOLET D - PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION

Actualisation de la rédaction

Focus missions des Instances de gouvernance

COGEPOMI Rhône-Méditerranée

- Instance consultative présidée par le préfet coordonnateur
- 3 missions : élaborer et suivre le plan / conseiller sur les pêches / avis sur la gestion des milieux

Commission technique (CTPOMI)

- Prépare les décisions du COGEPOMI
- Définit la programmation annuelle
- Suit l'avancement et facilite les retours d'expérience

Secrétariat technique

(DREAL bassin, PACA, Occitanie + Agence de l'eau RMC + OFB AURA, PACA, Occitanie + MRM)

- Mise en œuvre des décisions des instances
- Coordination avec SDAGE et plans nationaux/européens

VOLET D - PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION

Outils de suivi

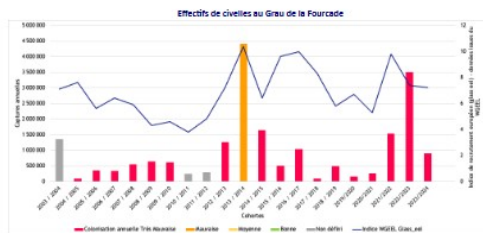
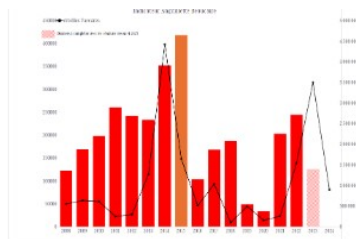


Tableau de bord du PLAGEPOMI

→ **Annexé au PLAGEPOMI pour ref scientifique**

- 11 indicateurs selon les 5 orientations
- 3 types : état (populations) / pression / réponse (actions)
- Suivi annuel + bilans mi-parcours (2030) et fin de cycle
- Document de référence Consultable site eaufrance Rhône-Méditerranée

Observatoire des populations (MRM)

- Centralisation de l'information de suivi
- Cartes interactives et graphiques
- Outil d'aide à la décision
- Enrichissement continu via Ateliers observatoire

Observatoire des poissons
migrateurs amphihalins
Rhône-Méditerranée



Zones d'action

ZALT → suppression torrent de l'Aillade qui conflue avec la Durance en amont du barrage de Cadarache = limite amont de la ZAP anguille sur la Durance

ZAP → retrait sur l'Aille amont = maintien ZALT et ZAP en aval jusqu'à la cascade naturelle

ZAP Huveaune → ajout \$ Orientation 1 - 2.2.1 ZAP/ZALT anguille 2.2.1.2. Les fleuves côtiers méditerranéens – En PACA

> Sur la ZAP de Huveaune, une réflexion est à conduire par les acteurs locaux sur l'ensemble du tronçon, notamment par les collectivités concernées, pour favoriser la remontée des anguilles présentes en mer. Cette réflexion devra intégrer l'ensemble des enjeux liés aux usages et au fonctionnement du cours d'eau et de la mer à son embouchure, aux dérivations des eaux de l'Huveaune vers la Calanque de Cortiou, et conduire à étudier la faisabilité technique et financière des opérations de restauration.

+ Reprise erreurs carto : limites ZAP/ZALT Anguille Libron et Aude

> pour l'Aude la nouvelle ZAP s'arrête au ROE72487

> Pour le Libron la nouvelle ZAP s'arrête au ROE49741 + ZALT au delà jusqu'aux sources

Liste OP 28-33 retrait de 4 ouvrages (3 nvx 1 reconduit)

- **Seuil aval sur le ruisseau le fournel (nouveau - ROE 80789 – dpt 83), suite visite terrain**

-> impact sur la montaison de l'anguille limité (passage par une brèche en RG limitant uniquement en conditions de débits soutenus) ; pas d'impact à la dévalaison

- **Seuil de l'ancienne Scierie (nouveau - ROE 43322 – dpt 83)** → cascade naturelle en aval

- **Prise d'eau des canaux de Glaire et des Granges (ROE 49638 – dpt 04)** → plus d'impact

- **La Pugette sur l'Huveaune (nouveau ROE45133 – dpt 13)** → difficultés techniques et politiques

- **+ Correction matérielle** : ajout enjeu ALOSE pour le barrage de Villeneuve lès Avignon dans la liste des OP

Atlas cartographique

Carte 12 dispositifs de suivis Anguille → Durance, Bonpas = passe toutes espèces avec vidéo-comptage

Texte

P13 Enfin, le PLAGEPOMI s'appuie sur le classement des cours d'eau prévu à l'article L.214-17 du Code de l'environnement, et en particulier sur les cours d'eau classés en liste 1, visant à préserver les réservoirs biologiques et à empêcher toute nouvelle dégradation de la continuité écologique au bénéfice des poissons migrateurs et sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique

P34 Les projets d'aménagement localisés en ZAP ou ZALT, notamment ceux soumis aux procédures IOTA et ICPE, doivent intégrer les enjeux relatifs aux grands migrateurs amphihalins.

P35 Au-delà des objectifs d'amélioration de la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires du PLAGEPOMI, il est rappelé que l'autorité administrative peut prescrire, si cela est pertinent, à l'occasion des renouvellement d'autorisation ou de concession, des modalités de gestion ou des travaux afin de répondre aux objectifs de reconquête des axes de migration des espèces amphihalines dans les ZAP ou ZALT.

P37 Concernant l'alose, même si des passes à poissons existent ou seront aménagées au niveau des barrages, une action d'étude est proposée pour examiner la faisabilité des éclusages

P44 Le respect des débits d'objectifs d'étiage définis dans le cadre des PTGE doit permettre de préserver une hydrologie favorable aux aloses et lamproies, notamment les jeunes stades, dans les cours d'eau situés en ZAP.

Renforcement du dispositif de suivi de la colonisation des anguilles

Ajout d'un § dans le texte (Orientation 2 – 4 autres actions en lien avec la pêche)

> La contribution des pêcheurs professionnels aux dispositifs de suivi et d'amélioration des connaissances est encouragée. Les actions proposées en ce sens par les organisations professionnelles de pêcheurs doivent faire l'objet d'une analyse de leur intérêt sur le long terme incluant l'étude de leur faisabilité technique et financière, ainsi que de leur complémentarité avec les dispositifs existants. Ces éléments seront examinés par le COGEPOMI et sa commission technique afin d'envisager les suites à donner dans le cadre de la mise en œuvre du PLAGEPOMI.

Réduction de la pression du silure

Déplacement du § relatif à la pression exercée par le silure sur les POMI (O2 - 4) vers Orientation 1 – 4 Autres actions participant à la préservation et à la restauration des populations de poissons migrateurs

> Rappel : pour chaque action de restauration identifiée comme prioritaire, des études préalables doivent être menées afin d'évaluer :

sa faisabilité technique ; la compatibilité et la conciliation des différents enjeux (RCE, sécurité, production hydroélectrique, etc.) ; **ses impacts et enjeux socio-économiques.**

Ces analyses permettront d'identifier **la solution la plus adaptée et équilibrée au regard de l'ensemble des objectifs poursuivis.**

> Au niveau des trois usines-écluses en amont de Caderousse (non OP) l'objectif poursuivi est de trouver une solution pour le passage des poissons par ces écluses

> Déploiement du vidéo-comptage pour le suivi populationnel aloses, rappel ce que dit le PLAGEPOMI :

Il est important de parvenir à visualiser la répartition des flux migratoires sur chaque axe colonisé. C'est la raison pour laquelle la stratégie de suivi consiste à étoffer le réseau de stations de vidéo-comptage sur le bassin rhodanien et les fleuves côtiers.

La mise en œuvre de la stratégie de suivi nécessite une réflexion approfondie, notamment sur l'investissement et le financement de l'équipement des stations, ainsi que sur l'exploitation des données, qui peuvent devenir conséquents lorsque les dispositifs se multiplient. Dans ce contexte, le recours à des systèmes de vidéo-comptage amovibles pourrait constituer une alternative à l'équipement permanent de l'ensemble des sites.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service Eau Hydroélectricité Nature

Pôle Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



A2761

FIN